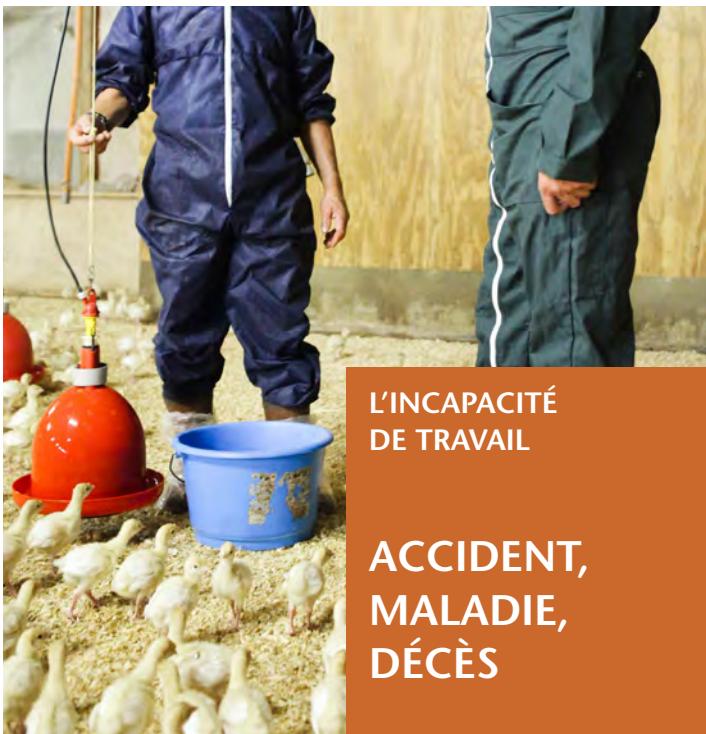


# seremor



NOUS PRENONS  
VOTRE RELAIS...

[www.seremor.com](http://www.seremor.com)



L'INCAPACITÉ  
DE TRAVAIL

ACCIDENT,  
MALADIE,  
DÉCÈS

VOS GARANTIES

DE DURÉE  
DE PRISE  
EN CHARGE

REPLACER  
VOS SALARIÉS

## 1

### PALLIER L'URGENCE L'IMPRÉVU

SEREMOR intervient dans les plus brefs délais sur votre exploitation et prend votre relais afin d'assurer la continuité de votre entreprise.

#### ASSURER VOTRE REMplacement C'EST ESSENTIEL

**SEREMOR vous propose de souscrire l'assurance négociée collectivement auprès de GROUPAMA,** pour vous permettre de prendre en charge une majeure partie du coût de remplacement via des indemnités journalières.

- ▶ **accident/maladie :** jusqu'à 365 jours dans la limite de 3 ans à partir de la date d'arrêt de travail (dès le 1<sup>er</sup> jour d'intervention en accident, à partir du 6<sup>e</sup> jour en maladie),
- ▶ **décès :** 180 jours sur une période de 8 mois à compter du décès de l'assuré et 10 jours pour le décès du conjoint ou descendant,
- ▶ **prise d'effet :** dès le lendemain de la souscription en cas d'accident et après un délai de 90 jours en maladie,
- ▶ **conditions d'acceptation :** après accord de GROUPAMA sur le profil de santé.

SEREMOR vous propose **une adhésion spécifique** afin de vous assurer qu'un remplaçant sera mis à disposition de votre exploitation en cas d'incapacité de travail de vos salariés.

## 2

### ACCOMPAGNER VOS BESOINS DE MAIN D'ŒUVRE PONCTUELS



#### POUR VOS POINTES DE TRAVAIL

- ▶ **réorganisation d'élevage**
- ▶ **mouvements d'animaux**
- ▶ **aménagements et maintenance en bâtiments...**

ou autres demandes d'appoint de main d'œuvre de type intérimaire.

**SEREMOR met à votre disposition ses compétences disponibles tout au long de l'année.**

# 3

## ANTICIPER UNE ABSENCE

VACANCES,  
WEEK-ENDS,  
LOISIRS ET  
TEMPS LIBRE

### À VOS CÔTÉS EN TOUTES CIRCONSTANCES

Partez l'esprit tranquille pour un week-end ou quelques jours en réservant votre remplacement auprès de SEREMOR.

**Profitez du crédit d'impôt vacances accordé pour ces remplacements.**

CONGÉS  
MATERNITÉ  
ET PATERNITÉ



FORMATIONS ET  
ENGAGEMENTS  
PROFESSIONNELS

Vous êtes agricultrice ou agriculteur, associé(e) d'exploitation, aide familial, conjoint ou conjointe et **vous êtes affilié à la MSA**. **SEREMOR est conventionné avec la MSA** afin d'effectuer votre remplacement maternité et/ou paternité. Le coût de remplacement hors taxes et hors CSG/CDDS est pris en charge par la MSA.

#### Durée de prise en charge :

- ▶ **Maternité** : 16 semaines pour le congé normal. 10 jours supplémentaires pour la grossesse pathologique, prolongation pour césarienne, naissances multiples. À partir de 3 enfants, la durée de remplacement est portée à 26 semaines.
- ▶ **Paternité** : 11 jours consécutifs à prendre dans les 4 mois qui suivent la naissance. 18 jours consécutifs pour les naissances et adoptions multiples.

Vous participez à des journées de formation et/ou vous exercez un mandat professionnel agricole. SEREMOR effectue votre remplacement et vous pouvez **bénéficier des aides CAS-DAR** (sous conditions et dans la limite de l'enveloppe départementale) **ainsi que du crédit d'impôt formation**.



## SEREMOR, VOTRE SERVICE DE REMPLACEMENT

Le service de remplacement du Morbihan est un groupement d'employeurs sous forme d'association loi 1901, géré par un conseil d'administration constitué d'agriculteurs adhérents.

**NOTRE RÔLE EST D'ASSURER VOTRE REMPLACEMENT EN CAS D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL, MAIS AUSSI D'ACCOMPAGNER VOS DIFFÉRENTS BESOINS DE REMPLACEMENTS EN METTANT À DISPOSITION DE VOTRE EXPLOITATION, UN PERSONNEL DE REMPLACEMENT, POUR UNE DURÉE DÉTERMINÉE.**

Le ou la salarié(e) de SEREMOR, a pour mission d'effectuer avec ou en lieu et place de l'exploitant(e), associé(e), conjoint(e) ou salarié(e) d'exploitation, les travaux agricoles et de permettre à la personne remplacée de bénéficier d'un arrêt de travail, d'une formation, de congés... sans pénaliser la conduite de l'entreprise.

CONTACTS 7J/7  
TÉL. 02 97 40 38 10

**seremor**

